



CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE DE LA REUNION

4 BD DORET - CS 53001 97741 SAINT DENIS CEDEX 9



INFO PS SAGES FEMMES

DIRECTION SANTE

Nos réf. : VDW/SL n° 089-2017

Affaire suivie par : RPS

Saint Denis le, 19 Juillet 2017

Objet : Information- Création d'un modificateur T applicable aux actes d'accouchement

Madame, Monsieur,

Je vous informe que depuis le 15 juin 2017 en application de la Décision UNCAM du 23 février 2017 (JORF n°0099 du 27 avril 2017) a été créé à la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM), un facteur T dont la valeur est de 11,5%.

Ce modificateur **T** remplace le modificateur K que vous utilisiez dans la facturation des actes d'accouchement.

Ce modificateur n'induit aucun changement du montant des honoraires remboursables par l'Assurance Maladie.

L'application de ce modificateur dans la tarification des actes d'accouchement que vous pratiquez est à effet immédiat.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes considérations distinguées.

Bien cordialement,

P/Le Directeur Santé
La Sous- Directrice
Vanessa DUBOIS-WANG